



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE TECHNICIEN CORDISTE NIVEAU 2

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

La formation prépare à l'examen du CQP Technicien Cordiste référencé au RNCP n° 34371. A l'issue de la formation les stagiaires doivent être capables de :

- ▶ Identifier les difficultés techniques et d'avoir les bonnes réponses pour montrer sa capacité à évoluer en sécurité dans les situations de travail habituelles rencontrées sur les chantiers.
- ▶ Être suffisamment autonome pour :
 - Maîtriser ses outils afin de franchir les passages techniques d'un parcours de cordes.
 - Identifier les difficultés techniques et faire les bons choix pour se déplacer en sécurité.
 - Réaliser des techniques de secours simples dans les configurations habituelles de travail.
 - Équiper un poste de travail sur des ancrages identifiés.
 - Maîtriser des techniques de déplacement de charges.

CONTENU :

- Le contexte réglementaire (4 heures)
- Appliquer les règles de sécurité (7 heures)
- Connaître le matériel (7 heures)
- Notions de physique (7 heures)
- Savoir se protéger (7 heures)
- Savoir se déplacer (7 heures)
- Équiper une main courante aérienne de progression (21 heures)
- Savoir réaliser un secours (31 heures)
- Préparation à l'entretien avec le Jury (14 heures)

Le programme détaillé de la formation vous sera remis suite à notre premier entretien.

LES MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

La formation est dispensée sur site intérieur (structure de 10 mètres), ouvrage d'art (35 mètres) et industriel (100 mètres), sous forme de mise en situation pratique et exercices techniques.

Encadrement par un formateur qualifié et certifié CQPC, CQPTC et OTC.

Groupe de 6 stagiaires maximum pour une efficacité optimale.

PUBLIC :

Formation à destination de toute personne titulaire du CQP cordiste souhaitant augmenter ses compétences théoriques et pratiques afin d'obtenir le CQP

Technicien Cordiste.

Nos formations exigent des facultés physiques en adéquation avec la pratique des travaux en accès difficile. Un candidat signalant un handicap bénéficie systématiquement d'un entretien approfondi avec le responsable de formation qui se mettra en lien avec le référent handicap du candidat.

MODALITÉS :

Durée totale : 16 jours

- ▶ Soit 105 heures (+1 jour d'examen)
 - Théorie : 3 jours
 - Pratique : 12 jours
 - Examen : 1 jour

Montant : Sur devis

PRÉ-REQUIS :

- ▶ Le CQP technicien cordiste est ouvert aux candidats ayant validé le CQP Cordiste niveau 1, justifiant d'un SST à jour et pouvant justifier de 800 heures de travaux sur cordes.
- ▶ Certificat médical de non contre-indication aux travaux en hauteur
- ▶ Bonne condition physique
- ▶ Maîtrise de la langue française
- ▶ Rapport d'activité finalisé avec 3 situations de chantier
- ▶ Carnet de validation des compétences complété par l'entreprise.

SUIVI PÉDAGOGIQUE :

- ▶ Formation théorique :
 - Exposés
 - Questions - réponses
 - Contrôle continu des connaissances
 - Études techniques à partir de documents stagiaires (Guide des noeuds et amarrages)
 - Préparation au QCM (connaissances théoriques lors de l'examen)
- ▶ Formation pratique :
 - Exercices pratiques
 - Mise en application sur différentes situations
 - Contrôles continus du savoir-faire
 - Préparation aux épreuves pratiques
- ▶ Contrôle en cours de formation à mi-parcours par le DPMC
- ▶ Examen blanc final
- ▶ Évaluation de satisfaction, complétée par les stagiaires en fin de formation
- ▶ Présentation aux épreuves

EXAMEN CQP TECHNICIEN CORDISTE (7 heures) :

Tous les stagiaires ayant obtenu l'attestation de formation seront présentés à l'examen du CQP. Le passage du Certificat de Qualification Professionnel Technicien Cordiste est organisé par le DPMC qui mandate une équipe de jury paritaire (professionnels du bâtiment et formateurs) :

- ▶ Le candidat doit valider les 3 blocs de compétences pour obtenir la certification :
 - Bloc 1 : Maîtrise des techniques de travail sur cordes et en hauteur. Épreuve constituée d'une épreuve pratique de chantier d'application et de l'étude du carnet de compétences.
 - Bloc 2 : Organisation des interventions sur cordes, épreuve constituée d'une épreuve d'entretien professionnel et de l'étude du carnet de compétences.
 - Bloc 3 : Organisation des situations et/ou intervention d'urgence, épreuve constituée d'une épreuve pratique de secours sur cordes et de l'étude de compétences.
 - Un QCM qui couvre ces 3 blocs.
 - Tous les blocs de compétences doivent être validés pour obtenir la certification.

En cas d'échec partiel, le candidat a la possibilité de repasser les blocs de compétences pour lesquels il a échoué dans la limite de 1 an après le passage de la certification.

